



Droit d'utilisation de liens et photos sur internet

Par **LAURENT27**, le **20/12/2009** à **17:00**

Bonjour

puis je utiliser des liens et photos d'un site de ventes aux enchères bien connu afin de les publier dans un forum spécialisé pour en débattre (vente de faux objets archéologiques pour des vrais)

le but est d'éclairer des novices en la matière. en aucun cas d'attaquer le site de ventes en question, ce qui nous fait peur c'est de copier le lien de l'annonce dans notre forum.

peut-on nous attaquer et pour quel motif (utilisation d'image ou diffamation etc....)

merci d'avance, cordialement

Par **LeKingDu51**, le **22/12/2009** à **22:29**

Bonjour,

Les annonces de vente aux enchères ne sauraient être protégées par le droit d'auteur dans la mesure où ce ne sont pas des œuvres de l'esprit.

De même, les photographies qui y sont publiées ne peuvent être considérées comme des œuvres si elles n'ont pour autre objet que d'illustrer la vente.... sauf à pouvoir démontrer une

recherche artistique dans la prise du cliché.

En conséquence, vous pouvez citer ces annonces et leurs photos. Toutefois, afin d'éviter tout risque (notamment de diffamation), je ne peux que vous conseiller de masquer tout élément qui permettrait d'identifier l'auteur de l'annonce.

Cdlt

Par **LAURENT27**, le **22/12/2009** à **22:38**

merci